

La Mairie d'ESPIERRE

L'élection d'Augustin

Augustin avait fini par rejoindre son père au Conseil Municipal d'ESPIERRE ; comme lui, il en était même devenu le Maire.

Le dépouillement des dernières élections n'avait donné lieu à aucune contestation.

Les assesseurs avaient rangé les enveloppes par paquets de dix, les avaient comptées, et s'étaient assurés de la bonne correspondance avec le nombre de votants relevés sur les registres officiels émargés tout au long de la journée ; avec quelque cent vingt électeurs, l'affaire avait été rondement menée. Marcel LEPLAN, le Maire encore en exercice, avait conduit le dépouillement avec son autorité habituelle. Debout au centre de la pièce, il avait ouvert solennellement les enveloppes bleues devant la double dizaine de citoyens présents et gravement silencieux.

La compétition se jouait depuis toujours entre les CHOTIN et les LEPLAN ; mais cette

année, c'était un sommet, car Daniel LEPLAN, le neveu qui avait trahi la famille en mariant la fille CHOTIN, avait osé se présenter sur leur liste.

- Marcel LEPLAN...

- cinq ...

- cinq...

A l'appel des noms, successivement, les deux assesseurs pointaient...

- Daniel LEPLAN...

- trois...

- trois...

- Monsieur LEPLAN...

- un...

- un...

- Le jeune ou le vieux ?

La question venait du banc adossé au mur, sur la droite ; Marcelin LEPLAN, en fin habitué de ces subtiles joutes de campagne, assis à l'ancienne, les deux mains jointes sur sa canne, n'avait pas laissé passer l'occasion de l'estoc.

- Monsieur LEPLAN, sans prénom... précisa le Maire.

- Alors, c'est le vieux... affirma Marcelin. C'est ainsi que, dans l'assouvissement implacable d'une ancestrale rivalité de voisinage, Marcel LEPLAN, le vieux, gagna sa dernière élection au conseil municipal, et garantit le poste de Maire à son fils, en y conservant la majorité.

Le fiston s'installa donc au centre de la table du Conseil, sur la chaise un peu surélevée que lui valait son grade. Son père, pour bien marquer qu'après trois mandats consécutifs, il était sur le départ, choisit le bout de la table, près de la porte. On fit le bilan du sortant, brillamment orné de la Maison Communale que le député, un ancien ministre, était venu inaugurer. On examina les projets du fils, tout aussi ambitieux, qui ne comprenaient pas moins que le remplacement de la vieille école par un nouveau Groupe Scolaire.

Le père assura qu'il en parlerait au député, qu'il avait fini par politiquement bien connaître. Le fils prenait en charge les contacts avec le Préfecture, sans préciser qu'il y connaissait intimement, depuis le lycée, lorsqu'elle était demoiselle, quelque dame qui y avait fait carrière. Il n'y eut pas de question, ces deux choses étant connues de tous, sans avoir aucun besoin d'être clamées.

L'étranger

C'est dans cette période qu'un premier étranger était venu s'installer au village. Il avait acheté le Presbytère, déshabité depuis le départ du dernier curé, cela faisait quelques lunes. Spontanément et sans aucune malice, avant même de s'enquérir de son nom, on l'appela le Toulousain.

Le vieux Marcel le rencontra le premier, alors que le nouveau rafistolait un reste de clôture sur les quelques trente mètres qui séparaient le jardin du Presbytère de ses dix hectares de champ :

- Bonjour monsieur, je suis Marcel LEPLAN, le propriétaire de ce champ.

Les banalités des présentations passées, Marcel prit l'initiative de la conversation, comme il savait le faire, depuis toujours :

- Si vous avez l'intention de refaire cette clôture, il vous faut savoir qu'ici, l'usage veut qu'on laisse un retrait de cinquante centimètres, pour le passage des roues du tracteur...

C'était évidemment une version très personnelle des usages locaux auquel il essayait de soumettre ses voisins.

- N'ayez aucune crainte, monsieur, je ne changerai rien, je m'alignerai sur l'église.

On ne revit l'étranger que le 11 novembre ; il était naturellement venu se joindre aux quelques citoyens présents à la petite cérémonie du souvenir organisée par la municipalité autour du monument aux morts ; Augustin, pour la première fois, y lit la liste

des héros de 14 et les enfants de l'école y chantèrent la Marseillaise, comme d'habitude.

L'étranger surprit ; il portait l'uniforme d'un commandant de l'Armée de l'Air et des gants blancs.

Dès lors, on ne l'appela plus l'étranger, mais "le Commandant". Il eut beau expliquer qu'il était colonel depuis sa mise à la retraite, il resta "le Commandant" ; et l'on ne retint jamais son vrai nom.

Le Commandant ne se manifesta que bien plus tard, un vendredi soir à la Mairie, à ses heures d'ouverture, pendant lesquelles le maire recevait. Il y était venu présenter très poliment, mais très officiellement, trois requêtes qu'aucun des Espierrois n'aurait jamais eu l'idée de présenter, même pas les CHOTIN. Elles concernaient la décharge du petit bois des Aluets, le container des bouteilles usagées et les réunions tardives de quelques gamins motorisés et turbulents.

C'était du sérieux !

La décharge était là depuis toujours, à près de deux-cents mètres du village, sur le chemin de terre qui longeait le champ des LEPLAN et conduisait au village voisin de COLVIGNY. Depuis le ramassage des ordures par la communauté des communes, on n'y trouvait plus guère que quelques menus encombrants, trop petits pour justifier leur charroi à la lointaine déchetterie.

Augustin n'avait aucune raison, sur ce point, de contrarier le commandant.

Vous avez raison, mon commandant, je m'en occupe. Il la condamna quasi sur le champ, en clôture nouée "Sécurifor", et le commandant eut même la bonne surprise de voir qu'on goudronnait à l'occasion le chemin menant à COLVIGNY.

Ce qu'il ne sut pas, enfin pas tout de suite, c'est qu'il était prévu là, juste à la sortie de la commune et le long cette nouvelle route, le futur Groupe Scolaire Intercommunal.

Pour le container à bouteilles, il promit aussi, mais temporairement, arguant que c'était compliqué, qu'il fallait modifier le circuit de la benne de ramassage etc...

Il savait bien que l'implantation du Groupe Scolaire réglerait définitivement le problème.

Pour les jeunes, il s'en sortit, dans l'instant, en excipant que ça dépassait son pouvoir de police, qu'il verrait ça avec les gendarmes... Et ça suffit ce jour-là.

En fait, il voulait avant tout s'assurer que son fils Enzo n'était pas de ces chahuts, ce dont il n'était pas si sûr.

La norme des accès aux bâtiments publics

On en parlait depuis dix ans au moins, dans tous les Conseils, et même à la Préfecture, et il fallait que ça tombe sur lui ! Dans les deux ans, les travaux devaient être réalisés.

Pour ESPIERRE, ça condamnait les deux salles du haut, le bureau du Maire, et la salle des mariages qui, dieu merci, servait à bien d'autres évènements tant les noces avaient tendance à se faire rares. Il aurait fallu, pour en conserver l'usage, installer un ascenseur !

Au rez-de-chaussée, déjà de plain-pied avec la cour de l'école, il aurait suffi d'élargir les deux portes, pour le passage des handicapés en chaise roulante ; même si l'on n'avait jamais vu un tel engin dans la commune et si, aujourd'hui, leur seul utilisateur était déjà à l'EHPAD.

Mais on avait déjà choisi de migrer toutes ces activités dans les locaux de la Maison Communale et de ne rien toucher à l'ancienne Mairie.

Pour COLVIGNY, c'était plus compliqué, la Mairie se présentant comme un gros pigeonier, d'un seul niveau certes, mais juché à plus d'un mètre du sol, à six belles marches de pierre plus exactement. Le tout

posé sur un minuscule terrain triangulaire, à l'intersection de trois routes de haute vicinalité, car goudronnées.

L'installation d'un ascenseur, extérieur de surcroît, fut repoussé à l'unanimité, pour des raisons d'esthétique et de coût.

Plusieurs projets de rampe d'accès furent étudiés.

Les deux projets rectilignes, celui qui partait tout droit, devant la porte, comme celui qui l'atteignait en tangente, n'allèrent pas loin. Compte tenu de la pente nécessaire, ils mordaient largement sur l'une ou l'autre route.

Ceux qui enroulaient la rampe autour de la Mairie, au moins sur les trois faces qui étaient nécessaires pour qu'elle ne soit pas trop raide, parurent tout aussi ridicules que l'ascenseur, et aussi coûteux. C'était l'impasse...

C'est alors que Justin CAILLOL eut un trait de génie :

- Et si on ressortait notre vieille histoire de fusion de Communes avec ESPIERRE ?

Il lui fut d'autant facile d'en convaincre tout le village que sa population s'était bien réduite ces dernières années, au point que toutes les familles étaient représentées au Conseil Municipal.

Et par ailleurs, cette démarche lui permettait d'échapper aux prétentions du Canton, MIRMONT, son autre voisin, qui ne cachait pas son intention de les annexer pour en faire un grand quartier populaire, dans le prolongement du lotissement miteux qui proliférait déjà.

André VERDIER
Décembre 2022